



NOS VICINAUX



BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION
POUR LE PERSONNEL DE LA S. N. C. V.

NOS VICINAUX

Bulletin bimestriel d'information
Affilié à l'Union des Journaux
d'Entreprise de Belgique

Rédaction : 14, rue de la Science
Bruxelles 4
Tél. : 11.59.90 — Ext. : 135

N° 109

MARS - AVRIL 1964

LES DROITS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

Pour une dernière mensualité impayée de 124 F une société de financement oblige la S.N.C.V. à retenir 2.914 F sur la paie d'un de ses agents.

SOMMAIRE

	Page
Les droits des sociétés de financement	2
Le placement des obris préfabriqués le long des lignes d'autobus	3
Réduction et remise du précompte immobilier	4
L'Assemblée générale annuelle de la Sécurité	5
Reouverture du Musée de Schepdaal	12
Point Mort - Un film qui fera réfléchir	13
Le Groupe de Liège fête les 1.000 jours de 4 équipes	15



NOTRE PREMIERE PAGE

M. L. Thonnon, chef de mouvement de 1ère cl. à la direction du Groupe du Limbourg, a voulu nous prouver que si les vergers en fleurs du Limbourg sont réputés, on peut également découvrir des coins ravissants dans sa bonne ville de Hasselt.

Voici l'autobus urbain 52 barré (Trek-schuren - Station - Kuringen) longeant la Casterstraat bordée de cerisiers du Japon dans leur splendeur printanière.

Que les sociétés de financement aient le droit de se protéger contre les mauvais payeurs, est chose normale. La loi, d'ailleurs, oblige l'employeur à retenir chaque mois une partie du salaire du débiteur défaillant pour apurer sa dette; mais lorsqu'un acheteur à crédit appose sa signature au bas d'un contrat, il ignore généralement jusqu'où peuvent aller ces droits exorbitants que la loi consacre.

Voici un cas incroyable, mais absolument authentique, qui s'est présenté récemment à la Direction du Personnel.

Signification de cession.

Agent D..... Groupe

Contrat de vente à tempérament le 6-1-1962 :

Acchat d'une bague en or 18 cts. avec pierre.

Conditions : un acompte de 108 F. et 17 mensualités de 108 F. = 1.944 F. ⁽¹⁾

Prix au comptant : 1.495 F.

Signification de cession le 14-1-1964 :

solde restant dû :	124
article 14 du contrat :	500 ⁽²⁾
frais de renseignements :	250
frais d'huissier :	600
frais administratifs :	103
intérêts jusqu'à ce jour (à augmenter de 9 % à partir de ce jour) :	292 ⁽³⁾
les frais de la signification :	325

2.194 F.

Commentaires.

Au cours d'articles précédents, nous avons déjà attiré l'attention des agents sur le danger d'accepter de payer des traites mensuelles dont le montant dépasse les possibilités normales d'épargne. Nous nous bornerons à souligner, dans l'exemple repris ci-dessus :

⁽¹⁾ Notre collègue aurait dû se rendre compte que la différence entre le prix d'achat à tempérament et le prix au comptant est excessive et représente 21 %, ce qui même étalé sur 17 mois, constitue un pourcentage excessif.

⁽²⁾ L'article 14 prévoit, imprimé en caractères minuscules : « En cas de mise en demeure par lettre recommandée, de signification du présent contrat à l'employeur, il sera dû de plein droit par l'acheteur une indemnité conventionnelle de 20 % sur toutes les sommes restant dues, avec un minimum de 500 F ».

⁽³⁾ Constatons également que le montant des « intérêts jusqu'à ce jour : 292 F. » est énorme comparativement au solde restant dû. En cette matière l'employeur n'a pas à intervenir, seul l'emprunteur peut protester auprès de juge, mais par l'intermédiaire d'un avocat.

Ajoutons que cette semaine-là, il y eut en trois jours, NEUF cas de retenues sur traitement, ce qui prouve qu'il s'agit bien d'une véritable « plaie sociale ».

Le placement des abris préfabriqués le long des lignes d'autobus

Ce jour-là, le 19 mars 1964, bien qu'on ne fût qu'à deux jours du printemps, il tombait une petite pluie fine sur le village de E... dans le Brabant, tandis que Mme Delabas attendait l'autobus, le long de la grand-route, sous l'abri précaire de son parapluie.

Elle connaissait l'horaire par cœur et elle devait rarement attendre plus de 4 ou 5 minutes, car les bus étaient réguliers; mais dans notre pays, cela suffit amplement pour avoir les pieds mouillés! Mme Delabas était cliente de la ligne depuis qu'elle était mariée, c'est-à-dire depuis 15 ans et elle avait acquis une certaine philosophie. Elle prit donc le bus à 13 h., vers la ville, où elle arriva 12 minutes plus tard. A cause du mauvais temps, elle ne s'attarda pas et, à 14 h., elle reprenait l'autobus.

En descendant du véhicule, à E..., quelle ne fut pas sa surprise de voir, à cet arrêt, une ravissante petite maisonnette en plastic blanc et en verre, avec un toit translucide! Elle regarda de l'autre côté de la chaussée. Là où elle était montée, il y avait un peu plus d'une heure, une « aubette » identique abritait cinq ou six dames qu'elle connaissait. Cela tenait du miracle!

Il ne fallut pas longtemps à Mme Delabas pour apprendre ce qui s'était passé au village pendant sa courte absence. Peu après 13 h., une grande remorque tirée par un tracteur et portant trois abris complets s'était garée le long de la grand-route. Au même instant, deux automobiles s'étaient arrêtées à proximité de la halte d'autobus. La première amenait M. Delatte, Directeur au Ministère des Communications, accompagné de deux adjoints. Ils venaient assister à la première pose, en Brabant, d'abris pour voyageurs qu'ils n'avaient vus jusqu'ici, que dans leurs dossiers, en photographie! Ils étaient venus avec M. Van Huffel, Ingénieur en chef - chef de service à la S.N.C.V., qui avait mis au point l'organisation des commandes et des livraisons de ces abris,

conçus par le bureau de dessin de l'Administration Centrale des Vicinaux. La seconde voiture était conduite par le bourgmestre et amenait un représentant de la S.N.C.B., deux échevins et l'industriel de Roulers qui, avec une firme de Battice, va assurer la construction de quelque 1.500 abris.

Au cours d'une réception à la maison communale, le bourgmestre déclara que ces abris étaient encore plus jolis en réalité qu'en photo et qu'ils avaient été placés en un temps record. M. Van Huffel émit l'espoir que de nombreux édiles communaux, après avoir vu ces abris sous leur véritable aspect, dans un site urbain ou campagnard, seraient à leur tour séduits par leurs indiscutables qualités pratiques et esthétiques.

ET POURQUOI PAS « AUBETTE » ?

M. Maurice Grévisse, le philologue belge bien connu, dont les avis sont cités et tenus en considération, même en France, a réuni dans un livre intitulé « Problèmes de langage » une série de chroniques consacrées à des expressions françaises douteuses, à des verbes employés dans un sens erroné ou à l'histoire des mots.

A propos du mot aubette, il cite entre autres, le témoignage de M. G. Cohen qui a fait de longues recherches aux archives de la ville de Bruxelles et aux archives de Lille et de Strasbourg.

Il nous apprend qu'au XVIIIème siècle ce mot se présentait sous les formes : « Haubette - aubette - hobette » avec le sens de loge - guérite - cabane - maisonnette.

On le retrouverait même en liégeois : « li houbète d'on passeu d'ëve » - la hutte d'un passeur d'eau.

Aubette, conclut M. Grévisse, est un joli mot, on n'en disconvient pas, mais peut-on l'employer ?

Et le linguiste répond : « Entre Belges, pourquoi pas ? Le mot sent le terroir, mais il mérite, à mon avis, de vivre. Et puis aubette a été français et, s'il avait voulu, lanturiu ! il se serait bien introduit dans le français de Paris ! »



La remorque encore chargée de deux abris type I a été immobilisée le long de la chaussée; le tracteur automobile a été détaché et est venu se placer le long de la remorque.

A droite, on remarque que le terrain a été débarrassé à 10 cm de profondeur par les services communaux. La grue articulée est d'une mobilité et d'une maniabilité extraordinaire; en pivotant sur elle-même, elle va poser doucement sur le sol l'abri complet, avec sa fondation monobloc en béton.

Réforme fiscale

Réduction et remise du précompte immobilier

La loi du 20 novembre 1962 portant réforme des impôts sur les revenus a remplacé l'ancienne contribution foncière par le précompte immobilier. Celui-ci se calcule sur le revenu des biens immobiliers appelé revenu cadastral.

L'exposé ci-dessous rappelle les *avantages* consentis par cette loi en matière de *réduction* et *remise* du précompte immobilier afférent à l'habitation modeste ou à l'habitation occupée par un grand invalide de guerre ou le chef d'une famille.

Pour l'habitation modeste :

- 1^o) Sur demande du propriétaire, il est accordé une réduction de 25 % du précompte immobilier afférent à la maison d'habitation entièrement occupée par ledit propriétaire à condition :
 - a) que le revenu cadastral de l'ensemble de ses immeubles sis en Belgique ne dépasse pas : 6.000 F. lorsque cette maison d'habitation est située dans une commune de moins de 5.000 habitants; 8.000 F. lorsqu'elle est située dans une commune de 5.000 à 30.000 habitants exclusivement; 12.000 F. lorsqu'elle est située dans une commune de 30.000 habitants et plus.
 - b) qu'un débit de boissons ne soit pas exploité dans la maison d'habitation.
Pour le contribuable qui a déjà bénéficié de cette réduction d'un quart du taux d'imposition pour l'exercice 1961, les maxima précités ne sont pas d'application.
- 2^o) Pour l'achat ou la construction d'une habitation dite sociale répondant aux conditions citées sub a) et b) ci-avant et dont le propriétaire réunit certaines conditions, notamment de n'avoir pas bénéficié d'une prime, il est fait *remise pendant dix ans* du précompte immobilier.

Pour le grand invalide de guerre (locataire ou propriétaire) :

Le précompte immobilier afférent à l'habitation ou partie d'habitation occupée par un grand invalide de la guerre est, à sa demande, réduit de 20 %. Si celui-ci est locataire, la réduction est déductible du loyer, nonobstant toute clause contraire, le propriétaire obtenant la diminution d'impôts égale à cette réduction (cfr. « remarques » ci-après, sous le 2^o).

Pour le chef de famille (locataire ou propriétaire) :

La nouvelle législation fiscale prévoit, à la demande du chef de famille comptant au moins 2 enfants en vie, (au lieu de 3 précédemment) une réduction du précompte immobilier fixée à 10 % par enfant à charge; un enfant militaire ou résistant ou prisonnier politique reconnu, décédé ou disparu pendant les campagnes 1914-1918 et 1940-1945, étant compté comme s'il était en vie. Il en est de même pour les familles des victimes

civiles de la guerre se trouvant dans les mêmes conditions.

Cette réduction de l'imposition ne peut porter que sur un seul immeuble et ne s'applique pas à la partie de l'immeuble qui sert à des fins professionnelles.

Si le chef de famille est locataire, *la réduction est déductible du loyer nonobstant toute clause contraire*, le propriétaire obtenant la diminution d'impôts égale à cette réduction (cfr. « remarques » ci-après sous le 2^o).

REMARQUES.

- 1^o) Les *réductions* prévues sur le précompte immobilier s'apprécient eu égard à la situation existant au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, à savoir, le 1^{er} janvier 1964 pour l'exercice ou l'année d'imposition 1964, et peuvent se cumuler.
- 2^o) En ce qui concerne la demande de réduction, elle doit toujours être introduite par le propriétaire lui-même. Pour une maison occupée en tout ou en partie par un locataire, si le propriétaire refuse ou néglige d'introduire la demande, l'Administration des Contributions communiquera à ce dernier, sur demande du locataire, le montant de la réduction acquise; ce montant pourra être déduit d'office du loyer;
- 3^o) La demande de réduction se fait sur un formulaire qui peut s'obtenir dans les bureaux de contributions. Ce formulaire dûment rempli est à adresser au Receveur des Contributions du ressort.
- 4^o) Le montant de l'avertissement — extrait de rôle établi, compte non tenu des réductions que le contribuable peut obtenir, à sa demande, est exigible. Il appartiendra à l'intéressé de faire valoir ses droits en envoyant le formulaire prévu au Directeur des Contributions compétent. Ce formulaire, sous peine de déchéance, devra être présenté, au plus tard, le 30 avril de la seconde année de l'exercice, étant entendu toutefois que le contribuable dispose en tout cas d'un délai d'au moins six mois à partir de la date de l'avertissement — extrait de rôle.

Exemple de cumul de réductions du précompte immobilier.

Chef de famille, propriétaire d'une maison.

- 2 enfants en vie au 1^{er} janvier 1964, dont 1 est à considérer comme étant à charge;
revenu cadastral de la maison : 6.600 F.;
maison située dans une commune de 5.000 à 30.000 habitants exclusivement et occupée entièrement par l'intéressé (pas de débit de boissons) :

Les réductions suivantes sur précompte immobilier pour l'exercice 1964 peuvent être cumulées :

(habitation modeste)	25 %
(1 enfant à charge)	10 %

Total : 35 %

La séance annuelle du

SERVICE GENERAL DE LA SECURITE

CHACQUE année, les délégués du Service Général de Sécurité sont convoqués à l'Administration Centrale et l'on invite deux agents représentant chaque équipe lauréate à assister à la remise des primes et du trophée de Lichtervelde.

Le 3 mars 1964, tandis que les délégués effectifs assistaient à leur réunion trimestrielle, les représentants des équipes lauréates étaient conduits au réfectoire. Peu avant 11 h., tout le monde se retrouvait dans la grande salle de réunion du sous-sol, ornée pour la circonstance d'affichettes de sécurité et de deux grands drapeaux belges.

Peu après M. le Président A. André fit son entrée, suivi de M. le Directeur Général, de M. l'Inspecteur Général et de M. Roberti, administrateur. Dans la salle on remarquait la présence de plusieurs Directeurs.

M. De Clercq ouvrit la séance et remercia tout d'abord M. André, M. Roberti et M. le Directeur Général d'avoir bien voulu assister à la remise des récompenses aux lauréats du concours intergroupes; il remercia de leur présence, M. Vannitsen, Inspecteur principal à la S.N.C.B. et M. Van Lul, Inspecteur Général honoraire qui restaient fidèles à ces réunions annuelles.

S'adressant ensuite aux délégués, il leur souhaita la bienvenue et continua ainsi son discours: « Le bilan de sécurité que nous vous présentons est celui d'une année sans histoire. En effet, nous n'avons eu heureusement aucun accident mortel à déplorer et le taux général de fréquence de la S.N.C.V. est pratiquement identique à celui de l'année 1961. Nous constatons cependant une augmentation de 3 p.c. sur le nombre d'accidents sur le chemin du travail ». M. l'Inspecteur Général rappela quelques-uns des beaux résultats enregistrés, notamment celui des 3.000 jours d'Omal-Verlaine dont le nom fut vivement applaudi, et il émit l'espoir qu'ils serviraient d'exemple.



M. le Président remet à M. Lebrun, chef de sécurité du Groupe de Liège, accompagné de M. Winandy, un diminutif du trophée.

Après l'introduction de M. De Clercq, M. le Président du Conseil prononça un discours qui, cette année encore, porte sa marque personnelle et que nous reproduisons in-extenso.

Messieurs,

Les résultats que nous avons obtenus en 1963, montrent que nous restons dans la bonne voie en matière de prévention des accidents de travail.

Je félicite particulièrement les équipes qui viennent d'être citées par M. l'Inspecteur Général pour leurs magnifiques performances réalisées et j'adresse une mention tout à fait spéciale au groupe de Liège pour les 3.000 jours sans accident.

Ce résultat dépasse tout ce qui a été atteint jusqu'ici et montre ce que l'on peut attendre de la ténacité et du don de persuasion dont ont fait preuve nos chefs de sécurité.

Si les résultats dans certains groupes sont peu encourageants, il en est d'autres qui sont vraiment spectaculaires.

Ce qui nous permet de dire que dans l'ensemble l'esprit de sécurité gagne toujours du terrain.

Il s'agit donc, dans les mois à venir, de maintenir l'effort.

L'éducation du personnel commence à porter ses fruits. Mais il faut persévérer, il faut choisir, parmi les méthodes et les moyens que nous avons à notre disposition, ceux qui nous permettront de vaincre les difficultés qui se présenteront sur le chemin qui nous reste à parcourir.

Il faut donc éduquer. Dans ce pays, un effort considérable a été entrepris en vue de l'éducation des travailleurs et, tant en Wallonie qu'en Flandre, les centres culturels se développent. Après l'instruction, le plus grand bien n'est-il pas l'éducation? Il ne faut pas craindre de l'appellation du mot « travailleur ».

En Belgique, l'enseignement technique compte actuellement plus d'élèves que l'enseignement général. L'un et l'autre sont certes indispensables dans la vie d'une nation et, dans la nôtre, il n'est point fait de différence entre le travailleur manuel et intellectuel.

Nos agents de maîtrise ont un grand rôle dans l'éducation du personnel. Ce sont eux qui doivent inculquer aux ouvriers, aux anciens comme aux jeunes, les principes de sécurité à appliquer à l'atelier, au chantier, sur le chemin du travail.

Nous avons dit également qu'il était indispensable que le service social essaie de toucher le travailleur jusque dans sa famille.

Aujourd'hui je demande: pourquoi ne pas charger l'ouvrier lui-même d'une mission de formation destinée à sa famille?

Le meilleur moyen d'apprendre quelque chose n'est-il pas de l'enseigner aux autres?

Mais il faudra aider et documenter l'ouvrier. Pensant que la sécurité est partie intégrante de l'éducation, je suggère la création de petites bibliothèques dans tous nos dépôts où l'ouvrier trouvera certes les ouvrages, les revues qui lui parleront de ses droits, mais de ses devoirs aussi, où il trouvera les livres qui l'aideront à

EXERCICE 1963

Lauréats du Concours Intergroupes

1. Section du Mouvement - Liège (coefficient 0,021).
2. Section Voies et Travaux - Flandre Occidentale (coefficient 18,95).
3. Section Ateliers : Flandre Orientale (coefficient 0).

acquérir une formation culturelle. Après le pain quotidien, le pain de l'esprit!

En nous aidant dans cette lutte contre les accidents de travail, ne laissez dire que vous aidez le patron. Vous avez le rare privilège d'être au service d'une société où il n'est nul capital privé. Votre Conseil d'administration représente ici l'Etat, les Provinces et les Communes. C'est-à-dire que vous êtes chez vous.

En vous disant : Veillez aux accidents, nous pensons à vous, mais aussi à vos familles devant lesquelles vous avez contracté des obligations.

La société ne tire aucun profit matériel en prévenant les accidents. Elle défend le capital le plus important pour l'ouvrier : la santé, c'est-à-dire vos bras, vos cerveaux.



M. S. Cornet et Jollings reçoivent la prime du Mouvement de Liège des mains de M. le Président.

Le Conseil d'administration qui a mission d'assurer la vie de la société, n'a jamais hésité unanimement, je me plais à le reconnaître, à satisfaire vos aspirations et revendications légitimes. Ne peut-il vous demander en revanche de vous associer davantage à nous pour le plein développement d'une société qui est aussi la vôtre ?

En terminant, je désire m'adresser aux membres du service de sécurité pour les remercier certes, mais pour leur demander de continuer d'une façon inlassable la lutte pour la prévention des accidents. La bataille aujourd'hui n'est plus seulement en dedans, mais aussi en dehors.

Cette œuvre sociale entreprise par tous portera ses fruits si nous avons le courage de persévérer. Vous avez notre confiance. Puis-je espérer la vôtre ?

3 mars 1964.

Les applaudissements des participants attestèrent l'intérêt qu'avait suscité cette initiative.

Prenant ensuite la parole en néerlandais, M. le Directeur Général déclara notamment : « Je suis heureux, à mon tour, de féliciter de tout cœur les équipes gagnantes et tout particulièrement le groupe de Liège qui a obtenu un résultat inespéré : 3.000 jours sans accident, c'est réellement le primus inter pares.

De semblables résultats dépassent tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent et montre ce qu'on peut arriver à faire quand on le veut réellement.

M. l'Inspecteur Général vient de nous dire que le bilan de 1963 est celui d'une année sans histoire, le nombre des accidents de travail avec incapacité étant pratiquement le même qu'en 1962. En fait, en tenant compte d'une légère diminution de l'effectif du personnel, le pourcentage des accidents de travail a quelque peu augmenté.

D'autre part, voyez les résultats publiés en dernière page de couverture du dernier numéro de Nos Vicinaux : il y a de plus en plus d'équipes qui, l'une année après l'autre, améliorent leur « position » avec des centaines ou des milliers de jours sans accident. Que faut-il en déduire ? Que si d'excellents résultats sont obtenus dans l'un ou l'autre Groupe, il y en a malheureusement d'autres où la situation ne s'améliore absolument pas et même où elle se détériore.

Un beau coefficient moyen pour le réseau ne me suffit pas.

Pourquoi cette grande différence d'un Groupe à l'autre ?

Pourquoi voit-on ici une joie pleine de fierté et là, de la misère ? Pourquoi ?

Ces travailleurs n'ont-ils pas des tâches identiques ? N'appartiennent-ils pas au même groupe de gens dont les conditions de travail sont constamment améliorées et adaptées d'une façon uniforme ?

Ces dirigeants ne sont-ils pas taillés dans le même bois ? L'esprit est-il différent ?

Si oui, pourquoi ?

Y a-t-il moins d'amour du prochain au Nord qu'au Sud, à l'Est qu'à l'Ouest ?

Messieurs, je vous prie de songer à cela.

Vous tous qui vous trouvez en contact direct avec le travailleur, posez-vous la question : Est-ce ma faute ou la sienne. Qui dira où le bât blesse ? »



MM. Van Parijs et M. Vermeire (V.T. Ostende) ont représenté les V.T. de la Flandre Occidentale.

En réponse à ces diverses questions, M. le Directeur Général lut un passage d'un discours prononcé par M. Botton, à Liège, qui venait de paraître dans le n. 107 de Nos Vicinaux et dans lequel ce dernier rappelait que pour opérer un travail efficace dans le domaine de la Sécurité il ne fallait pas seulement œuvrer avec sa raison mais surtout avec son cœur, en d'autres termes faire preuve de solidarité humaine.

« Messieurs », continua M. Hoens, « M. Botton et ses collaborateurs l'ont bien compris. La tâche que vous avez acceptée librement est un devoir de solidarité humaine, de vraie philanthropie. Y a-t-il un plus beau but d'action ? »

N'écoutez pas, ou mieux encore faites taire, ceux qui prétendent que toute cette campagne n'a été lancée uniquement que pour le profit matériel de la Société.

L'an dernier j'ai déjà eu l'occasion de m'étendre à ce sujet.

Ceux qui prétendent que tout ce que vous faites et ce que nous faisons n'est approuvé par la Société que dans un but intéressé, ne sont pas dignes d'être appelés de vrais compagnons de travail. Ils ne savent pas ou ne veulent pas savoir ce que sont les souffrances physiques et morales provoquées par l'accident de travail.

Ils ne savent pas ou ne veulent pas savoir tout ce que contient l'amour du prochain.

C'est regrettable pour eux et pour ceux qui les écoutent. Vous avez été choisis pour informer, éduquer et aider vos camarades.

Faites de votre mieux, j'ai confiance en vous ».

M. le Directeur Général enchaîna, en faisant allusion à la suggestion que venait de faire M. le Président concernant l'éducation du travailleur et de sa famille, et il se déclara prêt à examiner ces propositions d'ordre culturel.

M. De Clercq procéda alors à la lecture du palmarès. Les délégués vinrent, deux par deux, recevoir leur enveloppe; puis finalement, il cita nommément le Groupe de Liège, vainqueur pour la troisième fois consécutive du trophée de Lichtervelde.

M. A. André remit personnellement, au milieu des applaudissements à MM. Lebrun et Winandy, un diminutif du trophée de l'œuvre du sculpteur Leploe, que le Groupe de Liège pourra conserver définitivement.

Il nous sera permis de souligner que cette journée du 3 mars constituait pour eux également un anniversaire un peu particulier : en effet, il y a 15 ans déjà (le 21 février 1949) ils siégeaient tous deux, comme délégués du groupe de Liège, à la première assemblée du Service Général de Sécurité.

La cérémonie officielle étant terminée, M. De Clercq annonça que cette année, au lieu de donner un film, il avait été décidé d'organiser un jeu de questions et réponses. Seize concurrents avaient, au préalable, été désignés dans les Groupes; ils vinrent se réunir auprès de M. Follon qui allait mener le jeu avec l'aisance d'un présentateur routiné de la T.V.

L'énoncé des questions fut fait dans les deux langues nationales et les réponses des candidats furent suivies avec une attention soutenue. Nous avons pu constater que M. le Président, M. le Directeur Général et leurs invités prirent un égal plaisir à suivre les explications parfois laborieuses, parfois pleines d'assurance des candidats. Dans l'ensemble, comme le constata M. De Clercq, les résultats de ce « quiz » furent excellents et plus d'un



Le concurrent est détendu et souriant car il vient d'apprendre, par M. Follon (à gauche) qu'il a bien répondu.

candidat en recevant un billet de cent francs des mains de M. Tissen dut avoir envie de dire : « je remercie la firme et les organisateurs de cette émission ! »

La journée allait se terminer le mieux du monde par un repas pris en commun aux environs de Bruxelles, dans un établissement qui n'est pas précisément un restaurant de végétariens; mais pouvait-il en être autrement puisque le concours interéquipes 1963 s'était terminé sous le signe... du « Toré »!

RELEVÉ DES PRIMES-SURPRISES ATTRIBUÉES AUX ÉQUIPES LAURÉATES

Groupe d'Anvers

Eq. 4 : Mouvement Rumst, 49 agents, 500 F.

Eq. 12 : Atelier de Merksem, 52 agents, 1.100 F.

Groupe de la Flandre Orientale

Eq. 3 : Atelier de Destelbergen, 120 agents, 2.600 francs.

Eq. 6 : Personnel Alost - Oudenaarde - Herzele - Oordegem, 57 agents, 500 F.

Groupe du Hainaut

Eq. 2 : VT La Louvière + Brigade volante, 45 agents, 2.300 F.

Eq. 13 : Mouvement d'Eugies, 92 agents, 500 F.

Groupe de Namur - Luxembourg

Eq. 2 : Mvt Lesves, Burdinne, Forville, Oheye, Andenne, Wellin, Morville, Onoz, Grand-Leez, 71 agents, 500 F.

Groupe de Liège

Eq. 1 : Mouvement de Liège, 103 agents, 2.700 F.

Eq. 2 : Bassenge, Tongres, Oreye, 69 agents, 1.200 francs.

Eq. 4 : Omal, Verlaine, 69 agents, 3.300 F.

Eq. 6 : Bressoux, Rocourt, 126 agents, 2.200 F.

Eq. 8 : At, LA et VT de Liège, St-Gilles, 43 agents, 2.200 F.

Eq. 10 : Eupen, Poulseur, Spa, Warzée, 98 agents, 1.000 F.

Eq. 11 : Atelier de Liège, St-Gilles, 42 agents, 3.200 F.

Eq. 12 : Atelier de Liège, St-Gilles, 42 agents, 1.900 F.

Groupe du Brabant

Eq. 4 : VT petites brigades, 53 agents, 3.500 F.

Eq. 17 : Mouvement de Haacht, 53 agents, 500 F.

Eq. 21 : Atelier de Cureghem, 40 agents, 700 F.

Groupe du Limbourg

Eq. 1 : Atelier Hasselt, 113 agents, 9.700 F.

Eq. 4 : Mvt Lanaken, Genk, Bilzen, Maaseik, Bree, 164 agents, 4.400 F.

Groupe de la Flandre Occidentale

Eq. 2 : Mvt Geluwe, Courtrai, Ypres, Mouscron, 115 agents, 1.400 F.

NOUVELLES DE NOS GROUPES D'EXPLOITATION ET DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

NAISSANCES

*Nous accueillons avec joie les nouveaux bébés S.N.
C.V. et nous félicitons les heureux parents.*

ANVERS

Sonia chez M. FOCKAERT Frans (Oelegem).
Christine chez M. ROELEN Edmond (Turnhout).
Edwin et Berlinda chez M. CEULEMANS L. (Malines).
Christiaan chez M. DE WACHTER August (Putte).
Carinne chez M. VAN DEN PLAS A. (Rijkevorsel).
Rudy chez M. LEENEN Raymond (Aarschot).
Ann chez M. DRUYTS August (Herentals).
Christiaan chez M. VAN OLMEN Lodewijk (Broechem).
Maria chez M. HENDRICKX Carolus (Herselt).
Greta chez M. VERHOEVEN Constant (Weelde).

FLANDRE ORIENTALE

Carine chez M. WILLAERT André (Herzele).
Christine chez M. MEULEMEESTER Gaston (Aalter).
Geert chez M. KNOCKAERT Jacques (Destelbergen).
Margot chez M. DE SCHEPPER Norbert (St-Niklaas).
Peter chez M. VANDEWINCKEL Prosper (Gent).

FLANDRE OCCIDENTALE

Christine chez M. DELOOF Gabriël (Kuurne).
Ines chez M. ROMMELAERE Germain (Oostkerke).
Dorine chez M. VERSLUYS Henri (Oostende).
Marianne chez M. DECLERCK Fernand (Brugge).
Kurt chez M. VANLERBERGHE Roger (Diksmuide).
Serge chez M. VYNCK Roland (Oostende).
Marie-Rose chez M. CARLIER Remi (Dikkebus).
Kris chez M. DECEUNINCK Michel (Oeren).
Sonia chez M. ALLEMEERSCH Omer (Koekelare).
Hans chez M. ROSE Romain (Geluwe).

LIMBOURG

Linda chez M. BECKERS Henri (Reppel).
Jozef chez M. BROUWERS Jean (Maaseik).
Stefan chez M. DANIELS Jan (Peer).
Danny chez M. LAMMENS Georges (Zoutleeuw).
Koen chez M. MEEKERS Jozef (Leopoldsburg).
Jan chez M. SAELMANS Jaak (Elen).
Annick chez M. THIELENS Robert (Hasselt).
Monique chez M. VERSTAPPEN Pierre (Dilsen).
Paul chez M. VLIEGEN Jaak (Neeroeteren).
Conny chez M. HEEREN Jozef (Klein - Gelmen).

BRABANT

André chez M. KUYNS Romain (Uccle).
Alain chez M. DAMBREME Ernest (Baulers).
Jeannine chez M. VELDEMAN Adolf (Appels).
Christine chez M. KIEKENS Frans (St-Martens Lennik).
Eric chez M. Deconinck Willy (Overijse).
Linda chez M. ROBERT Lucien (Petit-Rœulx).
Leo chez M. EELLEN Herman (Louvain).
Greta chez M. VAN RANSBEECK Marcel (Asse).
Ilse chez M. JANSSENS Jaak (Grimbergen).
Katelijne chez M. VERMEREN Herman (Kester).
Anne-Marie chez M. MICHELIS Henri (Uccle).
Dirk chez M. HAMELS Willy (Werchter).
Martine chez M. FIERENS François (Kessel-Lo).
Marianne chez M. RENIERS Jan (Nieuwrode).

LIEGE

X Dominique et Solange A.M. chez M. MOES Jules (Haneffe).
Ghislaine chez M. CHANTEUX Guillaume (Soumagne).
Alain chez M. CLUYTEN Axel (Soumagne).
Victor chez M. ETIENNE Victor (Baelen-sur-Vesdre).
Marie chez M. EVRARD Aimé (Bois Borsu).
Patrick chez M. KNAPEN Georges (Rijkel).

Vinciane chez M. KOOP Hubert (Baelen-sur-Vesdre).
Baudouin chez M. MARCHAL Robert (Fraiture).
Sylvie chez M. SAUVAGE Jean (Rocourt).
Lothar chez M. SIMON Aloys (Berlote Eynatten).
Nadia chez M. SIMONIS Jean (Barchon).
Viviane chez M. WINTGENS Charles (Welkenraedt).

NAMUR - LUXEMBOURG

Noël chez M. CARPENTIER André (Ohey).
Eric chez M. COLLIGNON André (Falmignoul).
Marie-Paule chez M. CABARAUX Jacquy (Vodecée).
Thierry chez M. BEGAUX Louis (Pesches).
Marie chez M. WANSON René (Malonne).
Armelle chez M. LALLEMAND Armand (Ciney).

HAINAUT

Pierre chez M. DAUWE Jacques (Bracquognies).
Pascale chez M. DEHON Jacques (Fayt).
Patrice chez M. GUCHEZ André (Haine St-Pierre).
René chez M. DELFORGE P. (Chapelle-lez-Herlaimont).
Didier chez M. SIMON Georges (Bracquognies).
Christine chez M. MEUNIER Victor (Lodelinsart).
Eric chez M. VIENNE René (Strépy - Bracquognies).
Françoise chez M. VERMEULEN Léon (Mons).
Bernard chez M. HENRY Richard (Châtelineau).
Françoise chez M. HARDAT Marcel (La Louvière).

MARIAGES

*Nos plus vives félicitations et nos vœux de bonheur
aux jeunes mariés.*

BRABANT

M. CNOPS Prosper a épousé Mlle RENS Gabriella.

NAMUR - LUXEMBOURG

M. FROIDBISE Michel a épousé Mlle GILSOUL Jeanine.
M. VOLVERT Richard a épousé Mlle LOZET Monique.

AGENTS DES GROUPES MIS A LA PENSION

Mois de janvier - février 1964	Années de service	Groupe
SMITS A., conducteur A.R.	47	Anvers
VAN DOOREN J., ouvrier qual.	39	"
BEERTS P., conducteur él.	37	"
GIEBENS J., ouvr. qual. 1° cl.	35	"
DE CLOET A., ouvrier qual.	35	Flandre Or.
KEYMEULEN A., piocheur	26	"
THORA Fr., receveur	36	Limbourg
VANDERMEERSCH M., ch.-pioch.	43	Flandre Occ.
CUVELIER E., conducteur él.	43	"
MEESSCHAERT G., comm. auxil.	38	"
BOUCQUEZ G., ouvr. d'élite	37	"
DE COSTER C., receveur	35	"
DE WIT D., cond. él.	42	Brabant
MARCHAL L., chef receveur	40	"
STALLAERT J.B., ouvrier qual.	40	"
ORENS A., ouvrier qual. 1° cl.	38	"
FRANÇOIS D., brigadier	30	Namur - Lux.
RENARD G., manœuvre	29	"
TROUSSART A., contrôleur	41	Hainaut
QUEVY F., conducteur él.	38	"
CORDIER A., conducteur él.	35	"
BLOMME A., receveur	31	"
BLERVACQ A., ouvrier qual.	29	"
CHARLIER V., ouvrier qual.	26	"

Administration Centrale

Alors que le bulletin précédent, contenant la nécrologie du docteur Petre, était à l'impression, nous apprenions le décès inopiné de M. Jules Montaigne, chef de bureau à T/Adm.

M. Montaigne avait débuté, à l'âge de 18 ans, au service du Matériel fixe dirigé par M. Destrée. Il était nommé sous-chef le 1er janvier 1945 et quelques années plus tard il était le plus jeune chef de bureau de sa promotion.

Depuis deux ans, son état de santé l'avait obligé à renoncer à ses multiples activités, car Jules Montaigne fut toute sa vie un homme d'œuvres. Il s'occupa activement du mouvement jociste, dirigea un patronage dans un quartier populaire et fut notamment président de la section de St-Josse des Familles nombreuses. Il laisse une épouse, deux garçons et deux filles à qui nous présentons nos condoléances émues.

Le 19 février, de nombreux fonctionnaires et agents tinrent à lui rendre un dernier hommage.

Le même jour, d'autres allaient apporter le réconfort de leur sympathie à M. G. De Bauw (T) qui venait de perdre son épouse à peine âgée de 39 ans.

Nous présentons à M. De Bauw et à ses deux enfants nos vives condoléances.

★

Au service des Assurances (Secrétariat) a débuté M. R. Dubisy qui compte déjà près de 18 années de service au Groupe du Hainaut.

D'autre part, M. A. Wynants, moniteur d'organisation à la Direction des Finances, a donné sa démission alors qu'il comptait 16 années de service; nous lui souhaitons du succès dans sa nouvelle profession.

Nous avons également assisté à l'entrée en service de M. Crombez, rédacteur, au service des Achats et à l'arrivée au service social de M. Goovaerts, transféré du bureau du dépôt de La Roue.

Un nouveau membre au CLUB DES 50 ANS DE SERVICE

Lorsque Maurice Van den Bossche se présenta, en compagnie de son père dans le bureau de la gare vicinale d'Oudenaarde, il était à



M. Van den Bossche.

peine âgé de 13 ans et le calendrier mural indiquait qu'on était le 7 mars 1914.

Depuis lors, un demi-siècle a pas-

ACTES DE PROBITE

Dans chaque numéro, nous avons le plaisir de pouvoir présenter une liste de noms d'agents qui ont trouvé et restitué des sacs et des porte-feuilles sur nos voitures. Au nom de nos clients: Merci.

NAMUR

Les agents dont les noms suivent ont rapporté diverses sommes d'argent trouvées pendant leur service.

MM. POUSSEUR A. (Houffalize) 820 F.; LATOUR A. (Manlay) 1.036 F.; CLAUSSE R. (Namur) 978 F.; LAMBERT H. (Namur) 1.060 F.; GUELENE A. (Amberloup); DANLOY J. (Havelange); DELCHAMBRE R. (Havelange); LAMBOTTE E. (Manhay); BAUDET R. (Forges).

L'agent SMAL Edouard, Brigadier à l'atelier d'Andenne, a trouvé dans un autobus venant d'Arlon (et rentré à Andenne pour avarie), une certaine somme d'argent appartenant à un conducteur d'Arlon. Il s'est empressé d'avertir le Chef de dépôt d'Arlon et de lui faire parvenir la somme trouvée.

FLANDRE ORIENTALE

Diverses sommes d'argent ont été trouvées en service par des agents dans les dépôts suivants:

Sint-Niklaas: Goossens Leon, Aerts R., De Cock H., De Coenen A.

Hamme: Dierickx G., Bracke J., Michiels G., Van Britsom F., Van Buynder G., Van Olman O., Heirwegh D. (2 fois), Verstappen J., Seghers A., Vanderjeugt P., Heirwegh R., Mettepenningen T., Smet A.

Destelbergen: Baes A., Pieters O., Clauwaert R., Van Cleemput J., Helderweird E., De Poorter G., De Sutter E., Bauters A., Coddens R., Mignon M., Van Praet J., Thienpont R., Den Haese J., Delmeiren H., Schiettecatte J., Van de Voorde R.

Oordegem: Vagenhende A., De Clercq P.

Bassevelde: Eeckhout R., Huyghe A. Alost: Venneman L.

Herzele: Van Audenaerde A., Turtelboom J.

sé et pendant tout ce temps, Van den Bossche est resté constamment au service de la S.N.C.V.

Il débuta comme manœuvre à l'atelier, puis le 1-11-1920, il put monter sur une machine à vapeur comme chauffeur et, trois ans plus tard, il devenait machiniste. En 1935, il lui fallut s'adapter au moteur de l'autorail qu'il a conduit jusqu'en 1943. Pendant près de 30 ans il a fait de constants « aller et retour » sur les lignes Oudenaarde - Grammont, Oudenaarde - Deinze et Grammont - Herzele.

Il a gardé un souvenir vivace du long voyage qui lui fut imposé en mai 1940, lorsqu'il fut chargé de la conduite du train des réfugiés d'Oudenaarde qu'il dut mener à Ypres par Gand - Tiel - Roulers et Dixmuid. Pendant la guerre il fut déplacé au dépôt de Destelbergen où il assura la marche de multiples trains de marchandises, souvent pendant la nuit. Depuis 1951 il est revenu à Oudenaarde.

Nos Vicinaux le félicitent chaleureusement à l'occasion de ce jubilé exceptionnel.

Les propos du contrôleur BOUDARD

BOUDARD: La personne qui est descendue la dernière, s'est plainte que votre collègue Joseph lui ait fait dépasser un arrêt qu'elle avait demandé. Il arrive encore trop souvent que le conducteur, isolé à son volant, néglige « d'accuser réception », par le signal lumineux, de l'arrêt demandé par un voyageur.

REC.: Vous voulez dire qu'il oublie de faire fonctionner la manette d'un des interrupteurs de son tableau de bord?

B.: Oui, celle qui se trouve à l'extrême gauche.

R.: Ce qui est ennuyant, c'est que toutes ces manettes se ressemblent; or quand on conduit, on regarde devant soi et l'allumage du signal lumineux se fait le plus souvent au toucher, d'où risque d'erreur.

B.: Ne croyez-vous pas que lorsqu'on roule depuis un ou deux mois, on connaît par cœur la place, à l'extrême gauche, de la manette en question?

R.: Oui, chef, mais ce geste doit être machinal; il faudrait que l'on puisse trouver cette manette sans se tromper et sans regarder.

B.: Eh bien, les grands esprits se rencontrent! Sachez que la haute direction a décidé que d'ici peu, sur les tableaux de bord de TOUS nos autobus, deux des interrupteurs, qu'ils soient à section carrée ou à petite manette chromée, seront munis d'un capuchon en plastic.

R.: On pourra donc les différencier au toucher, c'est ce que je demandais!

B.: Il y a mieux, pour la demande d'arrêt, le capuchon sera de couleur rouge tandis qu'un capuchon blanc sera réservé à la commande de l'éclairage du poste de conduite.

R.: Pour être conducteur d'autobus, il faut plus que jamais avoir ses 5 sens!

B.: A toute chose, dans la vie, il y a un côté amusant: savez-vous que l'on a annoncé, il y a quelques jours, dans la presse que des savants russes et américains avaient sélectionné, à la suite de multiples tests, des gens qui, les yeux bandés, savent reconnaître les couleurs avec les doigts.

R.: Il existait déjà des nyctalopes...

B.: Oui, des gens qui savent voir dans la nuit, très utile par exemple pour les gendarmes!

R.: Ce nouveau dispositif va donc développer chez les agents de la S.N.C.V., le sens du toucher.

B.: Généralement quand nous parlons de toucher, nous pensons: passer à la caisse! Alors, lorsque la Direction se propose d'améliorer ce sens, je crois qu'elle joue un jeu dangereux!

Remise des décorations dans le Brabant

C'est le dimanche 15 mars qui avait été choisi, cette année, pour réunir dans la salle du réfectoire de la rue Eloy, les nombreux agents ayant reçu une distinction honorifique durant les deux semestres de 1963.

Selon la tradition, la phalange musicale de Kessel-Lo exécuta une Brabançonne pour saluer l'arrivée de M. Cuvelier, Directeur, suivi des ingénieurs en chef, MM. Hellebuyck et Peerts, et de tous les chefs de service, ainsi que de Mme A. Brocké, assistante sociale. Après avoir rappelé la rapide évolution des moyens de transport et les progrès sociaux qui les ont suivis, M. Cuvelier félicita les jubilaires et les remercia au nom de M. le Président et de M. le Directeur général. Il procéda ensuite à la remise des décorations.

DECORATIONS

DANS LES ORDRES NATIONAUX

Chevalier de l'Ordre de la Couronne
VAN ESPEN Th., chef de serv. 2° cl.
STEPPE G., chef des voies et travaux.
Chevalier de l'Ordre de Léopold II
DEWAERSEGGER C., chef d'atelier de 1° cl.

Palmes d'Argent de l'Ordre de la Couronne

DE BECKER Fr., ouvrier qualifié.
BAMPS J., ouvr. qualifié de 1° cl.
HERREMANS L., ouvrier d'élite.
VAN DER CAPPELEN, Ch., ouvrier d'élite.
VAN MALDER J.G., chef receveur.

Médailles d'Or

de l'Ordre de la Couronne
DE HEYN K., conducteur.
DE TROYER P., conducteur.
DE SCHOUWER J., receveur.
HINNENDAALS J.B., conducteur.
LUYTEN H., receveur.
SOETAERS J., conducteur.
TIERENS G., receveur.
VAN DEN BRANDE J., receveur.
VERDICKT J., conduc-recev. A.B.

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Croix civique de 2° cl.
DE MOL J., commis de 2° cl.
STEPPE G., chef des V.T.

TRISTE J., commis de 2° cl.
VLEUGELS J., contrôleur.

Médaille civique de 1° cl.

BECQ M., receveur.
COCKAERTS R., piocheur.
DANLEE E., piocheur.
DE BACKER H., manœuvre.
DE BECKER F., ouvr. qual.
DE MESMAECKER, receveur.
DE VOS P., conduct. électr.



M. Cuvelier, directeur, décore M. Hausman, inspecteur technique, pour ses 25 années de service à Cureghem. A cette occasion, à l'initiative du personnel appointé des ateliers, un cadeau lui a été offert.

DUMONT A., manœuvre.
FETS H., conduct. électr.
HERREMANS L., ouvr. d'él.
HINNENDAALS J.B., cond.
JANSSENS R., piocheur.
KRIEGELS A., piocheur.
LAMBRECHTS J., receveur.
LAURENT H., brigadier.
LAUWENS F., receveur.
MAILLARD P., cond. électr. - recev.

PAREE G., ouvrier d'élite.
THIELENS Ph., cond. - recev. A.B.
TRAPPENIERS J., cond. - rec. A.B.
VAN HOOLANT G., brigadier.
VAN LEEUW J., receveur.
VAN LOO F., ouvr. qual. 1° cl.
VAN VLAENDEREN E., ouvr. qual.
WOLFS K., receveur.
WIJNS V., manœuvre.

25 années de service

Médaille civique de 1° cl.

HAUSMAN R., MATHY G., OLBRECHTS J., MACHARIS Edw., SOMMEREYNS R., GULDIX G., SERMEUS A., VAN LOOY G.

Médaille civique de 2° cl.

AERTGEERTS J., AFSLAG Leon, APPELMANS J., BRAL M., BUGGENHOUT C., DE BRANDT A., DELATTE E., DE MUNCK F., DENEFF J., DE PELSMACKER R., DE ROOCK J., GAT V., GILLE J., GRYSSEELS S., HAINE H., KEYAERTS W., LEHOUCQ F., LISSON H., MANNE J., MEES A., MEULENIJZER Aloysius, MEULENIJZER Albert, NIJS W., PARON L., PAUWELS Maurits, PEETERS F., PETRE M., PIRON G., PODDOOR A., ROBIJNS R., ROUPINSKY A., ROOSELEIR T., SCHELLEMANS P., SCHELFHOUT Richard, VAN CAUWENBERGHE F., VANDERVEKEN P.

Médaille civique de 2° cl.

VAN DE VELDE W., VAN GOIDSENHOVEN J., VAN OPDENBOSCH H., VERSTRAETEN K., VISEUR O., WILLEMS J.

LA LIGNE ELECTRIQUE BRUXELLES - WATERLOO

Depuis le 1er avril 1964, le service de transport public par tramways de Bruxelles (place Rouppe) à Braine-l'Alleud par Waterloo (Monument Gordon) est supprimé et remplacé par un service d'autobus. La ligne ferrée Waterloo - Wavre devait également être abandonnée à la même date, mais par suite du retard encouru dans la construction d'une nouvelle route entre Maransart et Rixensart, le transport aura encore lieu par tramways durant quelque temps.

Dans un prochain numéro paraîtra un article illustré concernant ces deux lignes ferrées.

L'OPERATION 48.81.00

Une opération philanthropique a été lancée par la R.T.B., le dimanche 22 mars, en faveur des enfants handicapés.

A la demande de l'Institut de radiodiffusion, la S.N.C.V. a mis gratuitement un autobus à la disposition des organisateurs.

Le film de destination, le pare-brise et les affichettes sur les vitres portaient la même indication : Opération 48.81.00.

L'autobus démarra de la place Flagey (du siège de la RTB) transportant des collecteurs bénévoles et s'arrêtant à divers endroits de la capitale et notamment à 23 h., à la place Rogier, où la photo ci-contre a été prise par MM. Kersten et Meheus.

C'est un agent du dépôt de la Roue, M. Dekelver, qui conduisait l'A.B. 2690 - « l'autobus rouge » dont il fut souvent question au cours de l'émission, laquelle rapporta, on s'en souvient près de 8 millions de francs.



REMISE DE DECORATIONS A NAMUR

Une cérémonie de remise de décorations a eu lieu, le dimanche 15 mars, dans le cadre agréable de l'ancien salon d'apparat qu'est la salle de réunion du bâtiment de la Direction à Namur. C'est M. Wafflard qui accueillait dans le hall les agents et leur épouse; à 14 h. 30 tout le monde prit place pour saluer l'arrivée de M. Dulieu, Directeur, qui d'emblée prit la parole.



Dans une de ces improvisations dont il a le secret, M. Dulieu raconta combien il avait été agréablement surpris de lire dans le journal local « L'Avenir » un article, repris de « La Métropole » et dans lequel on vantait la sagesse des statuts de la S.N.C.V., son excellente gestion et la stabilité des résultats d'exploitation. « Cela fait toujours plaisir », dit M. le Directeur, « car en général la presse manie plus volontiers les verges que l'encensoir ! Mais qui a réellement mérité ces éloges », demanda M. Dulieu ? « Mais vous, mes amis, qui avez travaillé 25 ans, 35 ans, pour la réalisation des buts de notre société ».

M. Dulieu mit encore en valeur le rôle les épouses et les remercia pour

leur collaboration. Il procéda ensuite personnellement à la remise des bijoux et des diplômes aux agents dont les noms suivent. Peu après, un goûter fut servi et bien des souvenirs s'échangèrent dans la fumée des cigares.

ORDRE DE LA COURONNE

Chevalier

GUIOT J., chef des Voies et Travaux.

Palmes d'Or

LARUELLE R., contrôleur.

Palmes d'argent

FANIEL A., ouvrier d'élite.

KIRSCH G., conducteur-mécan.

THYSE H., conducteur-mécan.

25 ANNEES DE SERVICE

Médaille civique de 1ère classe
BADOUX Raymond.

Médaille civique de 2° classe

BERTHULOT A., BRASSELET A.,
DEMPINNE R., DIEUDONNE F.,
DOCK H., FABRY C., GENON M.,
GODFROID Théo., LAMBIN E.,
LEURQUIN P., VASAMULIET L.,
WILMET A., GRATIEN R., RIEZ A.,
ROMAIN R., DECLERCQ E., HEN-
NART E., MOINY R.

NECROLOGIE

Agents

BRABANT

STRUYF L., conduct. A.B., 45 ans.

HAINAUT

BOSSAERTS H., receveur, 54 ans.

RUELLE L., commis 1re cl., 44 ans.

BLAUWAERT F., receveur, 55 ans.

LIEGE

GILTAY M., conducteur A.B., 42 ans.

NAMUR - LUXEMBOURG

DEMAERSCHALK J., piocheur, 52 ans.

Pensionnés

BRABANT

GEENS A., 75 ans.

KUMPS G., 71 ans.

DINDAL A., 84 ans.

AMEYS L., 87 ans.

BERREWAERTS P., 68 ans.

BILLENS J., 58 ans.

JACOMIN R., 61 ans.

HERBIEST E., 75 ans.

NEYRINCK A., 79 ans.

VAN OPSTAL A., 57 ans.

HAINAUT

THOMAS L., 93 ans.

DUSAUSOIT A., 77 ans.

MATHIAS H., 66 ans.

DANDOY L., 59 ans.

PORTENART, 62 ans.

RODELET L., 62 ans.

MOREAU E., 85 ans.

CHARLES O., 76 ans.

FRANCOIS A., 62 ans.

LIEGE

DUSSART J., 79 ans.

AHN P., 77 ans.

HENKINET A., 68 ans.

DELAIVE N., 84 ans.

VANDERBEMEN L., 63 ans.

NAMUR - LUXEMBOURG

PHILIPPE J., 67 ans.

DESTREE N., 64 ans.

BARBASON L., 75 ans.

Médaille d'or

TRUSSART M., conducteur-receveur.

35 ANNEES DE SERVICE

Croix civique de 2° classe

GOSSET A., Chef de mouv. de 2° cl.

CHANTRAINE Chr., Chef de mou-
vement de 2° cl.

BARMES J., Chef de dépôt de 1° cl.

35 ANNEES DE SERVICE

Médaille civique de 1ère classe

DECAMPE Léon, conducteur A.R.T.

LEONARD A., conducteur-receveur.

NOEL Louis, conducteur-receveur.

BROSSE A., conducteur-receveur.

CHAVIER A., piocheur.

CHARLIER Edm., ouvrier qualifié.

DORVAL M., ouvrier de 1ère cl.

FRANÇOIS D., brigadier d'atelier.



A. Troussart
Est entré en service le 23-6-23, à Charleroi. Nommé contrôleur le 1-1-1932, il a été pensionné dans ce grade.



J.B. Stallaert
Est entré en service le 18-11-18. Il a terminé sa carrière à Grimbergen comme ouvrier qualifié.



J. Giebens
Est entré le 2-11-1925 à l'atelier de Merksem où il a été pensionné comme ouvrier qual. de 1° cl.



V. d. Meersch
A débuté le 1-11-19, dans les Flandres; il a terminé sa carrière comme chef-piocheur à Courtrai.



E. Cuvelier
Est entré en service le 15-7-20 comme conducteur électrique à Ostende où il a terminé sa carrière.



G. Bouquez
Est entré en service le 17-6-1927 à l'atelier d'Ostende où il a fini sa carrière comme ouvrier d'élite.

REOUVERTURE DU MUSEE DU TRAM A SCHEPDAAL

UNE NOUVELLE ACQUISITION

Le musée du Tram de Schepdaal a réouvert ses portes à Pâques et cette fois encore le comité de l'AMUTRA a réussi à enrichir la collection d'une pièce d'un grand intérêt. Il s'agit du fourgon-moteur 9965, du réseau du littoral, (construction de la Franco-Belge à La Croyère); il est à noter que sur le restant du réseau, les motrices de ce genre sont simplement appelées « tracteur ».

D'après M. Debot, ingénieur honoraire, ce fut surtout au début du siècle que ces véhicules eurent leur plus grande utilité. A cette (belle) époque, aller au littoral était une expédition et réservé uniquement à la bourgeoisie. A Osten-

de, les bagages étaient entassés dans la 9965 ou dans une des sept autres de la série (9950 à 9954 et 9965 à 9966) tandis que les voyageurs prenaient place dans une remorque luxueuse pour l'époque.

Actuellement, il y a toujours deux fourgons-moteurs en service, les 9951 et 9953, affectés aux travaux; ils ne transportent plus de valises ni de malles, mais des rails ou des billes; ils ont perdu leur teinte crème pour un fond chocolat zébré de bandes blanches et rouges!

Le fourgon-moteur 9965 était muni d'un archet-équilibré pour éviter que le grand vent ne diminue la pression du frotteur sur le fil. La timonerie de frein est montée sur un châssis séparé, ainsi les sabots restent à bonne hauteur quelle que soit la charge dans la caisse.

L'AMUTRA possède encore en réserve deux remorques typiques du groupe du littoral, une voiture fermée mixte et une Ragheno, ancienne remorque ouverte; quand elles seront remises en état, on disposera ainsi, avec le fourgon-moteur 9965, d'une authentique rame complète du littoral.

Chaque dimanche, les trams Bruxelles (P^{te} de Ninove) - Dilbeek sont prolongés jusqu'à Schepdaal à partir de 9 h. 15, ce qui assure un départ toutes les 15 minutes.

Un second Musée du tram est en préparation « quelque part en Belgique »

Les journaux publient régulièrement la liste des musées les plus divers et, en saison, celui de Schepdaal y est également répertorié.



A gauche, la remorque des Tramways Verviétois, à droite la remorque 866 S.T.I.A.L.

Ce qu'on ignore, c'est qu'il y a actuellement, en formation, un second Musée du tram où seront exposés d'anciens véhicules ayant appartenu à des sociétés de transport en commun privées (transformées récemment en Intercommunales) et à des Sociétés de Tramways étrangères.

Ces voitures ont été mises à l'abri, provisoirement, dans une vaste remise vicinale désaffectée.

Malgré les consignes très strictes données au chef de la station, « Nos Vicinaux » a réussi à obtenir la clef de ce local, situé quelque part en Belgique, et à prendre des photos de ce matériel qui, un jour, fera la joie et l'étonnement des jeunes générations.

Dans cette remise vicinale qui a conservé ses trois voies, nous avons recensé les véhicules suivants :

— **Tramways Verviétois** : la motrice n° 72, datant de 1900, et sa remorque n° 44 à écartement métrique (Ragheno 1908).

— **Société Liège - Seraing** : un trolleybus à trois essieux, les 2 essieux extérieurs étant pivotants.

— **Société des Tramways Bruxellois** : une remorque ouverte n° 29 - une remorque fermée n° 671 - une motrice à plates-formes fermées n° 1763 - une motrice à plates-formes à portillon n° 1969.

— **Société des Tramways Liégeois** : Cette société fut reprise par les Tramways Unifiés de Liège qui sont devenus la « S.T.I.A.L. ».

Les dirigeants actuels ont fait cadeau d'une pièce sans doute unique en son genre : une voiture-échelle de lignes aériennes, à traction chevaline (photo).

La S.T.I.A.L. a également cédé la remorque 866 (Voir photo).



Ajoutons que d'autres véhicules sont attendus en 1964 et seront garés provisoirement, à l'abri des intempéries, dans les locaux des Vicinaux.

Point mort

Un excellent court-métrage qui souligne les avantages des transports en commun

Mr le Ministre des Communications a fait réaliser un film destiné à prouver au grand public que le problème de la circulation urbaine peut être résolu par la réunion de trois facteurs :

- 1) l'usage et le développement des transports en commun qui peuvent, seuls, sauver les villes de l'asphyxie;
- 2) l'étalement des heures d'ouverture et de fermeture des bureaux, magasins et administrations;
- 3) la bonne volonté des automobilistes qui souvent, peuvent se passer de leur voiture.

Le titre de ce film « Point Mort » fait allusion aux multiples arrêts que subit un automobiliste engagé dans le centre des villes où le trafic est de plus en plus intense.

dant contre les voitures sanguines qui, de 8 h. à 18 h., occupent, dans les rues de nos villes, des hectares de surface de voies carrossables sans aucun profit pour le commerce local. Le réalisateur a préféré la persuasion en douceur avec beaucoup d'humour.

La partie la plus convaincante est celle où l'on voit dans une rue d'importance moyenne 50 voitures alignées sur la chaussée, occupant un espace impressionnant. Par trucage, les voitures disparaissent ne laissant à leur place que leurs conducteurs et quelques très rares passagers (on cite alors le chiffre moyen de personnes transportées par voiture dans la circulation urbaine).

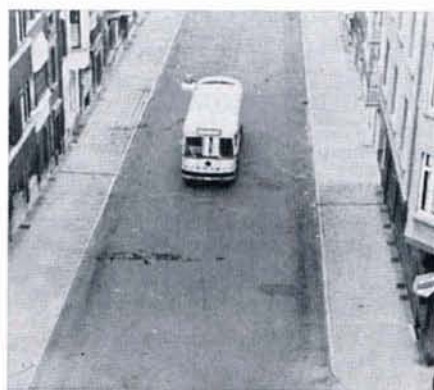
Puis, tandis que ces personnages restent fixes, dispersés sur un grand espace, un tram ou un autobus apparaît au centre de l'image par trucage. Les person-



Avant d'avoir vu ce film, destiné au grand public, nous étions d'avis que c'était une gageure que de prétendre intéresser à un problème aussi rébarbatif... un spectateur qui a payé sa place pour voir un grand film distrayant!

Il nous faut reconnaître que la firme réalisatrice, « Belgique-Ciné-Production », a gagné la partie grâce au talent de son scénariste-réalisateur, M. Agulhon. Celui-ci a réussi un documentaire éducatif qui fera réfléchir et discuter des milliers de Belges et qui parviendra, très probablement, à semer le doute et à donner des complexes utiles à de nombreux automobilistes!

Dans ce film en couleurs de 14 minutes, où les situations comiques abondent, M. Georges Aubrey, du Théâtre National, personnifie un employé qui, chaque matin, arrive à son travail bien en avance car il veut garer sa voiture, dans une rue, à proximité de son lieu de travail. Cela aurait pu être un réquisitoire mor-



Au-dessus, à gauche, une cinquantaine de voitures automobiles encombrant la chaussée. La photo suivante montre l'espace réellement occupé par les conducteurs. On voit ensuite la place prise par ces automobilistes devenus piétons, qui seraient facilement transportés par un SEUL autobus.

nages s'animent alors et prennent tous place dans le tram ou l'autobus.

Dans une succession rapide soutenue par une musique rythmée, et dans le même décor, l'image du tram ou de l'autobus et l'image des 60 voitures se substituent plusieurs fois l'une à l'autre pour souligner le contraste d'une façon amusante et très frappante.

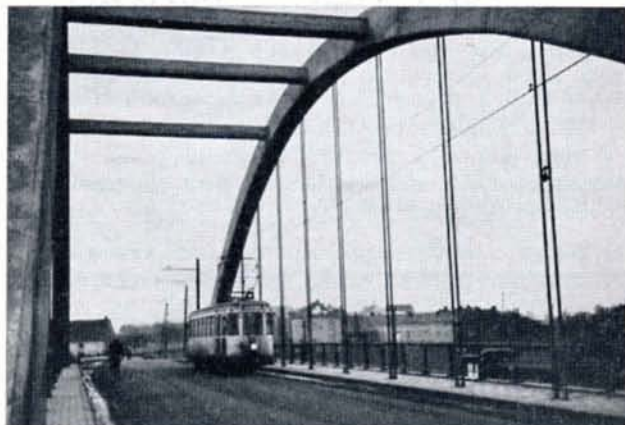
Il y a également une partie du film où l'on a utilisé des dessins animés particulièrement suggestifs et par lesquels on nous explique la progression inéluctable et mathématique des véhicules automobiles en circulation. Cette augmentation se vérifie d'ailleurs dans tous les pays dont les revenus sont en hausse.

Réaliser un film de propagande c'est bien, mais lorsqu'on engage de tels crédits, il faut être certain que ce film aura sa place dans le circuit commercial d'une chaîne de cinémas pendant des semaines, des mois et même un an ou deux, afin de toucher plusieurs centaines de milliers de spectateurs. Ce court métrage suit dès à présent, en Belgique, la carrière de deux grands films qui passeront dans des salles d'exclusivités, puis dans des petites villes et ensuite dans des cinémas de quartier.

Puisque vous êtes intéressé directement à l'utilisation des transports en commun, ne manquez pas d'aller voir ce film; aux Bruxellois nous dirons que les scènes finales du parcage des voitures ont été prises... devant l'immeuble de l'administration centrale des Vicinaux, square Frère Orban, ce qui ne manque pas de piquant !

Nouvelles du "Centre",

Nous voyons ici le tram n° 32 (Manage - Jolimont - La Louvière - Bois d'Haine - Familleureux) venant de La Louvière et passant sur le nouveau pont du Noir Cerisier, dit également Pont Morlet. Cet ouvrage d'art a été ouvert à la circulation en octobre 1962 pour les trams vicinaux et en avril 1963 pour le trafic routier. Les arches au centre du pont ont 17 m. de hauteur et le poids du pont est de 1.500 tonnes. Une de ses caractéristiques techniques, c'est qu'il s'appuie sur des culées modernes en plaques de néoprène (plastique).



Le canal que franchit notre tramway est celui de La Louvière - Bois d'Haine - Seneffe qui vient d'être mis en état de recevoir des bateaux de 1.350 tonnes. Cette section de canal se jette dans celui de Bruxelles à Charleroi, entre Seneffe et Godarville.

LISTE DES PRIMES DE SECURITE

accordées au cours des mois de
janvier et février 1964

GROUPE D'ANVERS

Les équipes 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,
13 ont touché ensemble 3.918 F.

GROUPE FLANDRE ORIENT.

Les équipes 1, 3, 6 ont touché ensemble 3.300 F.

GROUPE DU HAINAUT

Les équipes 1, 2, 5, 6, 8, 10, 12, 13,
14, 16, 17, 18, 19, 22 ont touché ensemble 5.702 F.

GROUPE NAMUR - LUXEMB.

Les équipes 2 et 4 ont touché ensemble 716 F.

GROUPE DE LIEGE

Les équipes 1, 2, 4, 6, 8, 10, 11, 12
ont touché ensemble 3.174 F.

GROUPE DU BRABANT

Les équipes 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 16,
18, 19, 20, 21 ont touché ensemble 6.478 F.

GROUPE DU LIMBOURG

Les équipes 1 et 4 ont touché ensemble 3.169 F.

GROUPE FLANDRE OCCIDENT.

Les équipes 1, 2, 3, 5 ont touché ensemble 2.555 F.

Donc pour les 8 groupes d'exploitation 29.013 F. de primes ont été accordées en janvier et février 1964.

UN TOURNOI DE FOOTBALL ENTRE TROIS EQUIPES VICINALES

Le 14 mars dernier a été une date à marquer d'une pierre blanche pour le personnel des dépôts de Courtrai, Bruges et Dixmude. Cela a commencé l'après-midi sur le terrain du Stade Kortrijk où eut lieu la première rencontre d'un tournoi triangulaire, doté de trois coupes, à disputer entre les équipes des dépôts précités. Ce jour-là, Bruges a battu Courtrai.

Le soir, un bal a rassemblé à Heule près de 450 personnes.

DANS NOS EXPLOITATIONS

NAMUR

Ligne 27 - Namur (Hôpital Militaire) - Champion - Vedrin prolongée jusqu'au « Quartier des Balances » depuis le 1-2-1964.

— Le Quartier des Balances est un faubourg de Salzinnes (Ville de Namur).

Cette ligne devient donc : Balances - Hôpital Militaire - Namur Station - Champion - Vedrin.

HAINAUT

Le 15 février 1964, le groupe du Hainaut a mis en service un service public d'autobus d'adjonction sur les lignes électriques suivantes :

1) Charleroi (Eden) - Souvret (Forrières) n° 77.

2) Charleroi (Eden) - Jumet (Houbois) - Ransart (Place) n° 68.

3) Charleroi (Eden) - Chatelineau - Châtelet (St-Roch) n° 55.

LA PUBLICATION DES HORAIRES DU RESEAU VICINAL

Depuis de longues années, la S.N.C.B. éditait, deux fois par an, deux indicateurs officiels. L'un ne contenait que les horaires des chemins de fer et des services d'autobus de substitution; le second, de format double, contenait en plus les horaires des trams et autobus des Vicinaux et des particuliers.

A partir de mai 1964, les Chemins de fer belges n'éditeront plus qu'un SEUL INDICATEUR OFFICIEL par an; il contiendra les horaires des trains ainsi que ceux des lignes d'autobus exploitées par ou pour le compte de la S.N.C.B. Cet indicateur sera vendu au prix de 45 francs.

Les Vicinaux, de leur côté, ont dû examiner dans quelles conditions ils allaient donner satisfaction aux personnes abonnées à l'indicateur double.

Il a été décidé que notre Société publiera, à titre d'essai, un indicateur contenant les horaires de son réseau ainsi que des lignes d'autobus exploitées par des particuliers.

Cette dernière brochure sera mise en vente dans les bureaux des directions régionales de la S.N.C.V. ainsi que dans les gares de la S.N.C.B., au prix de 35 francs.

Ajoutons que nos groupes d'exploitation continueront à éditer, comme dans le passé, leurs propres brochures-horaires.

Le groupe de Liège a fêté les **1000 JOURS SANS ACCIDENT** **DE 4 EQUIPES**



*H. Galand,
Chevalier de l'ordre
de la Couronne.*



*P. Van Hove,
Médaille civique 1^{er} cl.*



*Alph. Lecomte,
Médaille civique 2^e cl.*



*J. Manard,
Médaille civique de 2^e cl.*

LES fêtes organisées à Liège sous les auspices du Service Général de Sécurité, en l'honneur des équipes ayant atteint 1.000 jours sans accident en 1963, ont eu lieu les 26 janvier et 3 février 1964. Elles ont eu pour décor la belle salle du Home des Invalides, au Mont-St-Martin. Chacun de ces dimanches, environ 200 personnes prirent place dans le vaste local aux murs ornés de lambris dorés. La longue table réservée à la Direction, qui faisait face aux familles rassemblées, était présidée par M. et Mme Botton, entourés de M. Follon, Inspecteur principal et de ses ingénieurs et chefs de service du Groupe accompagnés de leur épouse. A côté du podium, illuminé par de belles torchères, officiait M. Detilloux qui avait la responsabilité de l'ambiance musicale.

Ce fut M. Lebrun, chef de Sécurité du Groupe, qui ouvrit le feu des discours. Il se déclara heureux et fier de saluer les représentants des 4 équipes ayant atteint 1.000 jours sans accident et félicita également le comité restreint qui gère l'encaisse des primes obtenues car, en effet, sur les 157.000 F gagnés en primes de sécurité, en trois ans, il a distribué une somme de 120.000 F pour venir en aide à certains compagnons de travail. M. Lebrun termina son allocution en félicitant le comité pour ce bel esprit de solidarité. Après lui, M. Botton souhaita la bienvenue à tous et passa la parole à M. Follon représentant M. l'Inspecteur Général.

M. Follon rappela combien le chemin vers l'acceptation de l'esprit de sécurité fut long, hérissé de sarcasmes, de mauvaises volontés et de haussements d'épaules.

« Aujourd'hui, dit-il, à mes yeux le groupe de Liège est grand mais ce n'est pas pour ses kilomètres-voyageurs mais parce qu'il représente le triomphe de la persévérance et du courage sur la négligence. Votre chef de sécurité M. Lebrun et son adjoint M. Winandy, conseillés par M. Henrard, ont compris que la sécurité ce n'est pas un jeu de poker ou de roulette, mais un effort journalier, un bon mot à l'un, une remontrance paternelle à l'autre ». Et M. Follon conclut : « Vous portez dignement le flambeau de la Sécurité, au bout de cette lutte, il ne peut y avoir que joie et santé ».

Après ce discours une collation fut servie. Après celle-ci M. Follon prit possession de la scène où il soumit des enfants, des jeunes femmes et des équipes d'agents à un feu roulant de questions sur le code de la Route et sur le règlement de Sécurité; comme il avait pris soin de prendre avec lui un certain nombre de billets de 100 F, la plupart de ceux qui s'étaient décidés à risquer leur chance ne l'ont pas regretté. Ces joutes de sécurité terminées, le silence se fit et M. Botton prit la parole.

M. le Directeur constata que jusqu'ici les fêtes de Sécurité intéressaient un dépôt ou un service bien déterminé. *« Mais aujourd'hui, dit-il, cette assemblée comporte des agents de Tongres, de Bressoux, d'Oreye, de Bassenge et de Liège appartenant à tous les services : voies et travaux, lignes aériennes, atelier et mouvement. C'est donc vraiment la fête du groupe de Liège parce que, dit M. Botton, au 31-12-1963 nous avons remporté pour la troisième fois consécutive la 1^{ère} place au Concours intergroupe. Si nous avons retardé, jusqu'en ce début d'année, la présente réunion c'est pour pouvoir souligner en même temps la conquête de ce trophée et le fait sans précédent dans l'histoire de la Sécurité à la S.N.C.V. de pouvoir présenter un ensemble de 4 équipes lauréates groupant 50 p.c. de l'effectif et ayant atteint le record de 1.000 jours sans accident chômant.*

M. Botton exprima ensuite son désir de répéter ce qu'il avait déjà dit en d'autres circonstances, *« c'est que les chefs ici présents comprennent qu'à notre époque, il faut entraîner ceux que l'on a pour mission de commander et que les qualités techniques d'un chef doivent aller de pair avec un caractère noble qui le pousse à s'intéresser à la personne humaine ».* Le Directeur affirma que ce n'était pas l'effet du hasard si ces 4 équipes avaient atteint 1.000 jours sans accident; il se



N. Hannay,
Médaille civique 1^{re} cl.



R. Lucas,
Médaille civique 1^{re} cl.

déclara heureux de constater que le groupe reflète un vrai climat de sécurité et que l'égoïsme n'a pas de place dans le groupe de Liège. M. Botton rappela qu'en matière de sécurité rien n'est acquis et « qu'il convient de rester constamment en éveil afin de continuer à récolter les fruits d'une attention permanente tendue vers les pièges qui nous guettent au cours du travail ».

Lorsqu'il conclut en disant : « je vous félicite personnellement de vous être montrés des agents modèles et d'avoir mis ainsi le groupe de Liège à l'honneur », ses paroles furent saluées de vibrants applaudissements.

M. Barbier, représentant syndical, adressa quelques mots aux agents et à leur famille : « Avant moi, dit-il, plusieurs orateurs ont rendu hommage à l'esprit de sécurité qui règne au groupe de Liège, où le départ au travail n'est pas une bantise pour les épouses des travailleurs. Je tiens aussi à féliciter les membres du comité de gestion de la caisse pour l'usage qu'ils ont fait des primes gagnées ».

M. Botton annonça ensuite qu'il allait avoir le plaisir de remettre à plusieurs agents des distinctions honorifiques et c'est ainsi qu'aux applaudissements de toute la salle, il procéda à la remise de décorations à divers agents appartenant aux cadres.

M. le Directeur demanda ensuite à chacun de venir à l'appel de son nom chercher un petit souvenir et quelques bonbons pour les dames. Le déballage des cadeaux et les commentaires élogieux prirent encore un certain temps, mais l'heure de la séparation avait sonné et chacun s'en retourna ayant pris conscience de la force que représente l'identité de vue de centaines de travailleurs sur les questions de Sécurité.

CONCOURS DE SECURITE INTER-GROUPES

SITUATION AU 29 FEVRIER 1964

LIEGE 4 (personnel Omal-Verlaine)	3.285 jours sans accident
LIMBOURG 1 (ateliers et entretien Hasselt)	1.962 jours sans accident
BRABANT 4 (Petite Brigade V.T.)	1.507 jours sans accident
LIEGE 2 (personnel Bassenge-Oreye-Tongres)	1.265 jours sans accident
LIEGE 6 (personnel Bressoux-Rocourt)	1.222 jours sans accident
HAINAUT 2 (V.T. La Louvière + Brig. vol.)	1.220 jours sans accident
LIEGE 8 (Atelier St-Gilles - V.T. - Ligne Aér.)	1.189 jours sans accident
LIEGE 12 (Atelier St-Gilles)	1.066 jours sans accident

Equipe	N°	Jours	Equipe	N°	Jours
Flandre Occidentale	2	858	Brabant	3	291
Liège	10	760	Liège	1	234
Flandre Orientale	3	548	Flandre Occidentale	5	229
Flandre Orientale	6	523	Brabant	20	228
Brabant	21	457	Hainaut	6	207
Hainaut	13	435	Anvers	13	205
Flandre Orientale	1	405	Limbourg	4	202
Flandre Occidentale	1	393	Brabant	16	201
Brabant	11	381	Brabant	2	194
Brabant	15	374	Brabant	10	183
Anvers	8	363	Anvers	6	182
Anvers	1	334	Hainaut	8	166
Anvers	11	332	Hainaut	10	157
Anvers	5	320	Anvers	7	153
Liège	11	310	Hainaut	1	133
Hainaut	5	303	Hainaut	22	128
Brabant	18	298	Hainaut	19	128